

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

**Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Juillet 2026 à vingt heures**

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 24	Contre : 3	Abstention : 2
Membres présents		
Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Denis CORDIER Mme Florence BIZOT M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Béatrice SIMON M. Pierre BERTRAND	Mme Fabienne VION Mme Myriam HENNEQUIN M. Eric MICHELOT M. Jonas MOUNDANGA Mme Cécile MATHELIN Mme Hélène MARTEEL Mme Naminata SAVANE M. Rachid DAHMOUNI	Mme Stéphanie GIANNUZZI M. Gino MARINACCI M. Antoine FREMANN Mme Martine DÉRIOT M. Pascal CAMBON M. Fernando NOVO Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Sandra ESCRIBANO (pouvoir à M. Jean-Marc RETY) M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES) M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Denis CORDIER) Mme Céline LAFLEUR (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

**N° 2026-089 : Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Sur proposition de Madame la Maire,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale faisant obligation au Conseil Municipal d'établir un règlement intérieur ;

VU l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur est librement fixé par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de règlement intérieur tel qu'il est joint à la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS